

Lettre d'information municipale Choley-Ménillot

<https://www.facebook.com/choley.menillot>

Juin 2020

n°19

Le mot du maire.

Le 23 mai dernier, le nouveau conseil municipal a été mis en place après de longues semaines perturbées par l'épidémie de Covid-19. Progressivement, notre organisation se met en place (voir ci-contre) et je mesure pleinement l'intensité de la tâche et de la responsabilité que vous nous avez confiées. Ce travail s'inscrit dans la durée et nous le mènerons en équipe avec toutes les ressources et les compétences du conseil municipal. Mais nous aurons aussi besoin de votre soutien et de votre bienveillance pour que l'on puisse progressivement améliorer notre cadre de vie.

Je profite de cette page pour remercier tous les employés municipaux, les élus, les enseignants qui, pendant la difficile période que nous venons de connaître, ont travaillé dur afin d'assurer la continuité des services et la réouverture de l'école pour accueillir les enfants en toute sécurité.

Les contraintes sanitaires nous priveront de la fête patronale, mais j'espère que nous retrouverons bientôt une vie normale et des moments conviviaux pour nous rencontrer et discuter.

Je vous remercie à nouveau pour votre confiance et je vous souhaite, d'ores et déjà, à toutes et à tous, un bel été au nom de toute la municipalité.

Pierre VARIS.

EN BREF...

Chantier Ados : Au vu de la crise sanitaire et des consignes données par le gouvernement, il nous est impossible d'organiser ce chantier début juillet et de respecter les règles afin de garantir la sécurité de tous. D'autres propositions sont en cours de réflexion.

Fête patronale : Pour les mêmes raisons, il n'est pas possible d'organiser cet événement cette année. L'épidémie de COVID-19 et les règles de distanciation nous privent de ces moments conviviaux dont nous avons tous besoin et qui font vivre le village.

Distribution de masques : De nouveaux masques en tissus lavables (fournis par le conseil départemental) sont disponibles en mairie. Vous pouvez venir les retirer pendant les heures de permanence.

BOIS - Il est rappelé aux cessionnaires que la campagne 2020 s'achève au 30 septembre et qu'après cette date il ne sera plus possible de se rendre au bois avant la campagne 2021 qui débutera vers le 15 janvier. Il ne sera pas possible de prétendre à une part en 2021 tant que la part 2020 ne sera pas soldée.

A PROPOS DES INDEMNITÉS DES ÉLUS...

Avant notre prise de fonction, nous avons déjà décidé de modérer les indemnités en prenant le taux minimal légal, mais notre organisation demande la création d'un poste supplémentaire afin de mieux répartir les responsabilités. Ce surcoût n'impactera pas les comptes de la commune, car nous avons tous décidé de reverser à la commune 30% de nos indemnités sous forme de dons à la commune.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL...

Finance, Impôts : Alexandre BROCHET, Marie Gabrielle VALCKENAERE, Stéphane LARCHER, Fabienne ANDLER, Philippe KOWALSKI.

Bois et patrimoine communal : Arnaud MINELLA, Stéphane LARCHER, Vincent LIES, Guy GEHIN, Aloys NOWAK.

Travaux, sécurité : Pascal VAILLANT, Stéphane LARCHER, Vincent LIES, Jérôme OURIET, Aloys NOWAK, David PINTO.

Communication : Alexandre BROCHET, Guy GEHIN, Rachel BONTEMS.

Formation : Rachel BONTEMS.

Ecole, périscolaire : Jérôme OURIET, Cyrielle MOUTON, Rachel BONTEMS.

Embellissement du village : Fabienne ANDLER, Guy GEHIN, Philippe KOWALSKI, David PINTO, Vincent LIES.

Animations, vie associative : Arnaud MINELLA, Alexandre BROCHET, Fabienne ANDLER.

Cimetière, état civil : Fabienne ANDLER, Arnaud MINELLA, Marie Gabrielle VALCKENAERE, Aloys NOWAK.

Cadastre et Urbanisme : Arnaud MINELLA, Jérôme OURIET, David PINTO, Philippe KOWALSKI.

Action sociale : Fabienne ANDLER, Cyrielle MOUTON, Gabrielle VALCKENAERE, Pascal VAILLANT.

Délégations :

Syndicat mixte : Arnaud MINELLA, Alexandre Brochet.

Syndicat des eaux : Pascal VAILLANT, Stéphane LARCHER, David PINTO.

Communauté de communes : Pierre VARIS, Pascal VAILLANT.

AIMM (Rural)

POUR AFFICHAGE

**COUPURES DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Commune de : CHOLOY MENILLOT

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur,..), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

Horaires des coupures :

jeudi 25 juin 2020
de 13h00 à 15h00

Quartiers ou lieux-dits :

1 au 3 chemin DU PONT DE MAIZIERES
63, 105, 99B RUE DE TOUL

57 au 79, 83 au 103, 109 au 111, 108 au 148, 152, 156, 146B, 118B, 116B, 85B, 65T, 65B, 63B rue DE TOUL

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

5 rue des Coteaux

54180 HEILLECOURT
Tél. :
Email : cpa54@enedis.fr
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

